



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2016 - 107 / PREF / CAB du 13 JUIL. 2016  
portant annulation de l'arrêté 2016-104 relatif à la mise en place de  
suppléance de Madame la préfète déléguée  
du lundi 18 juillet 2016 à 09H15 au mardi 19 juillet 2016 à 13h10

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES  
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu** le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'arrêté ministériel SG/DRH/SDP/BPA/14-0931 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 portant nomination de Monsieur Emmanuel EFFANTIN à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°13-0086-A du 21 janvier 2013 portant nomination de madame Annick MOINE-PICARD à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté 2015-101 du 18 septembre 2015, nommant Monsieur Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général des services auprès du préfet délégué chargé des questions relatives aux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin par intérim ;
- Vu** la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

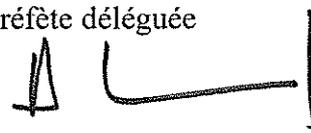
Sur proposition du secrétaire général par intérim;

## ARRETE

**Article 1** : Les dispositions de l'arrêté préfectoral 2016-104 du 12 juillet 2016 chargeant Madame Annick MOINE-PICARD, chargée de mission, d'assurer la suppléance et la délégation de signature de madame la Préfète déléguée, absente du lundi 18 juillet 2016 à 09H15 au mardi 19 juillet 2016 à 13h10 sont annulées.

**Article 2** : Le secrétaire général par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La Préfète déléguée

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line on the right.

Anne LAUBIES